

[Text]

Mr. Taylor: Once and for all? Oh, that is a little better; \$1,050 will cover me for . . .

Mr. Renaud: For five years after the first five years . . .

Mr. Taylor: Oh, yes.

Mr. Renaud: —that is, one term after the term at the beginning of which you pay the premium.

Mr. Taylor: So for 10 years, I can get \$70,000 for \$1,050.

Mr. Renaud: For all practical purposes, you are covered for 10 years, because for the first five years you know exactly what you are getting into. If you have a good friend, as you mentioned, you are better off than the neighbour who paid the 14.5% which is prevalent today. And the next five years you will be at only 2%, at the most.

• 1735

Mr. Taylor: But if my good friend dies and I have to go to another one . . .

Mr. Renaud: You are covered . . .

Mr. Taylor: I am covered for the next five years.

Mr. Renaud: You can change lenders, from one certified lender to another.

Mr. Taylor: Okay. That puts a little different an aspect on it.

Now, on the last 10 years—I was just wondering what rationale you used in figuring these out. In the last 10 years there was only one period, I think it was in 1980 and 1981, where the interest rate rose to above 13%. There was only about one time in that whole 10-year period that anybody could collect any money. Have you worked this out on the basis of making some money, or breaking even, or maybe losing a little money?

Mr. LeBlanc: Mr. Chairman, it is exactly against that flare-up that we are trying to devise a plan; which of course is one of the reasons that we are writing the legislation today. For example, 1.5%—it could be that the premium could be reduced if the fund in fact became healthier over a period of time. I do not want to hold out that hope. It is a judgment call—the figures we have used—because we had to come to some conclusion. Nobody in this room hopes that interest rates are going to shoot up, because homes are one thing, but businesses and farms and everything else suffer from an increase in interest rates. I like a fire in my barbecue, but I do not like it when it is the kitchen that is going up. It is the same problem here.

Mr. Taylor: But in fire insurance the insurance companies have worked out a premium based on the value of that house; the replacement value of that house. They maybe have one chance in a hundred that that house is going to burn down. Here you cannot figure that, and even if the rate does change,

[Translation]

M. Taylor: Ah bon? C'est un peu mieux que ce que je pensais; donc ces 1,050 dollars me protégeront . . .

M. Renaud: Pendant cinq ans après les cinq premières années . . .

M. Taylor: Ah oui.

M. Renaud: . . . c'est-à-dire, pour un délai de remboursement qui suit celui au début duquel vous avez versé cette prime.

M. Taylor: Donc pendant 10 ans, je peux obtenir 70,000 dollars moyennant 1,050 dollars.

M. Renaud: En pratique, vous êtes protégé pendant 10 ans car vous savez exactement ce à quoi vous vous exposez pendant les cinq premières années. Si vous avez un ami, comme vous l'avez dit, vous êtes en meilleure position que votre voisin qui aura payé les 14,5 p. 100 en vigueur aujourd'hui. Et au cours des cinq années suivantes, vous n'aurez qu'une augmentation de 2 p. 100 au maximum.

M. Taylor: Mais si mon bon ami meurt et que je dois m'adresser à un autre . . .

M. Renaud: Vous êtes couvert.

M. Taylor: Je suis couvert pour les cinq années suivantes.

M. Renaud: Vous pouvez passer d'un prêteur autorisé à un autre.

M. Taylor: Très bien. Cela jette une lumière quelque peu différente sur la question.

Au cours des 10 dernières années . . . je me demandais simplement quelle logique vous avez utilisé pour ce calcul. Au cours des 10 dernières années, il y a eu une seule période et je pense que c'était en 1980 et en 1981, où les taux d'intérêt ont dépassé 13 p. 100. C'est à peu près la seule occasion au cours de cette décennie où un assuré a pu toucher un peu d'argent. Avez-vous fait ce calcul en prévoyant de faire des bénéfices, de rentrer dans vos frais ou peut-être de perdre un peu d'argent?

M. LeBlanc: Monsieur le président, c'est exactement contre cette flambée des taux que nous essayons d'établir un plan, ce qui est bien sûr l'une des raisons pour lesquelles nous présentons ce projet de loi aujourd'hui. Par exemple, 1,5 p. 100 . . . il se peut que la prime soit réduite si le fonds se porte bien au bout d'un certain temps. Je ne veux pas faire miroiter cet espoir. C'est une question de jugement . . . les chiffres que nous avons utilisés . . . car il nous fallait arriver à une certaine conclusion. Personne dans cette pièce ne souhaite une montée en flèche des taux d'intérêt car les maisons sont une chose, mais il y a aussi les entreprises et les exploitations agricoles, et tout le reste qui sont touchés le cas échéant. J'aime bien cuisiner sur le grill, mais je n'aime pas mettre le feu à la cuisine. Ici c'est le même problème.

M. Taylor: Toutefois pour les assurances-incendie, les compagnies d'assurances établissent la prime selon la valeur de la maison, sa valeur de remplacement. Il y a peut-être une chance sur cent que cette maison brûle. En l'espèce, vous ne pouvez pas faire ce calcul et même si le taux varie, vous avez